# Demande de label du Pôle Images & Réseaux Règles applicables au porteur du projet et ses partenaires

Le porteur de tout projet et/ou ses partenaires peuvent solliciter le Pôle pour les aider au montage du projet et éviter des écueils (recherche de partenaires, orientation vers le bon guichet de financement, règles de sélection, relecture des documents de candidature…).

Tout projet peut être présenté sous la forme d’un avant-projet au Comité d’experts du pôle[[1]](#footnote-1) en vue de recueillir les avis éclairés sous forme de fiche-conseils au plus tard le mois précédant le mois de clôture de l’appel à projets.

Tout projet qui sollicite une labellisation du Pôle devra en faire la demande, fournir les documents demandés au minimum 7 jours avant le passage en Comité d’Experts et être présenté en comité conformément à nos procédures.

La labellisation est prononcée par le Conseil d’Administration du pôle après examen des avis du Comité d’Experts.

## **Soutien au porteur de projet**

Le porteur d’un projet labellisé par le pôle :

* Reçoit une attestation de labellisation, destinée à accompagner le dossier projet déposé dans le cadre de l’appel à projets.
* Se voit attribuer un « correspondant pôle » membre de l’équipe du pôle qui constitue son interface privilégiée pendant la vie du projet.
* Bénéficie, ainsi que les partenaires du consortium, de l’évaluation de sa maturité numérique ; ce diagnostic est mis à disposition de la communauté EDIH par la Commission Européenne.
* Est encouragé à mentionner la labellisation du projet par Images & Réseaux dans sa communication.

Le porteur d’un projet labellisé par le pôle et financé :

* Bénéficie d’un référent au sein de l’équipe projet (le « correspondant Pôle » du projet).
* Bénéficie du suivi du projet par le Pôle et des services afférents pendant la durée du projet et y compris après la fin du projet (lien avec les financeurs, comité de valorisation éventuel, communication et promotion du projet…).
* Est intégré dans la liste des chefs de projets du Pôle et à ce titre reçoit les différentes informations et publications du Pôle.
* Dispose d’une présentation résumée du projet sur le site Web du Pôle ([www.images-et-reseaux.com](http://www.images-et-reseaux.com)).
* Bénéficie d’un article sur le Mag numérique, blog collaboratif géré par le Pôle avec des relais sur les réseaux sociaux.
* Est invité à présenter le projet lors d’évènements organisés par le Pôle et s’engage, si les résultats du projet sont positifs, à le faire au moins une fois.

## **Engagement du porteur de projet**

Le porteur d’un projet en cours de labellisation par le pôle, dans le cadre du consortium qu’il anime :

* Fournit au Pôle lors du dépôt les éléments permettant d’évaluer le projet (descriptif technique, annexe financière et si nécessaire de par le règlement de l’appel à projets, informations de situation fiscales des partenaires)
* Pour les appels à projets collaboratifs européens, nationaux et régionaux pour lesquels le Pôle le demande, il présente au Comité d’Experts le projet avec les partenaires adéquats afin de pouvoir répondre aux questions du Comité concernant l’ensemble du projet, notamment les innovations technologiques et les retombées économiques.
* Vérifie que tout partenaire du projet, dont les ressources impliquées dans le projet sont majoritairement situées sur le territoire d’Images & Réseaux (Régions Bretagne et Pays de la Loire), adhère bien au pôle Images & Réseaux avant la date de présentation du projet au Conseil d’Administration pour labellisation. L’adhésion à un autre pôle co-labellisateur du territoire du Pôle dispense de l’obligation précédente si l’activité (du partenaire) située sur le territoire n’est pas majoritairement liée au numérique.
* Fournit pour les partenaires industriels la lettre d’engagement à respecter les présentes règles (modèle en annexe).

Le porteur d’un projet labellisé par le pôle et financé, dans le cadre du consortium qu’il anime :

* Informe le pôle de toute évolution du projet après labellisation portant sur une variation de plus de 10% des coûts, des moyens humains ou de la durée, d’une évolution du partenariat, d’une réorientation du projet modifiant les livrables.
* Exige de ses partenaires les éléments contractuels relatifs à :
* la date de lancement du projet, sa durée,
* par partenaire :

- les moyens humains,

- l’investissement en k€ (matière et main d’œuvre),

- l’aide accordée (subvention, avance remboursable) et le financeur concerné,

- la durée de réalisation, extension comprise, octroyée par le financeur.

et les communique au pôle, dès qu’il en a connaissance (retour des financeurs).

* S’engage ainsi que ses partenaires concernés, à être adhérent au pôle et à jour de leurs cotisations, pendant toute la durée du projet et jusqu’à un an après la fin du projet. Si l’un des partenaires n’avait pas respecté cet engagement lors d’un précédent projet, il devra, avant la labellisation d’un nouveau projet, régler son solde de cotisations au pôle (le montant de la cotisation annuelle multiplié par le nombre d’années non réglées).
* S’engage ainsi que ses partenaires concernés à répondre au questionnaire sur l’évaluation de la maturité numérique, mis à disposition de la communauté EDIH par la Commission Européenne, à T0+1an et T0+3ans.
* Met en œuvre avec son correspondant Pôle un avancement régulier du projet basé sur les mécanismes   
  demandés par les financeurs et l’invite notamment aux réunions suivantes :

- à la réunion de lancement du projet,

- aux réunions d’avancement demandées par les financeurs,

- au bilan du projet,

Le porteur s’engage à réaliser et transmettre les comptes-rendus de ces différentes réunions à son correspondant Pôle et notamment fournit au Pôle les informations pertinentes sur les retombées économiques (produit service, emplois, marchés, actions de propriété intellectuelle, publications…)

* Répond aux sollicitations éventuelles du pôle pour venir présenter un avancement du projet dans un évènement ou une publication du pôle.
* Après la fin du projet, chaque partenaire transmettra les retombées économiques du projet au correspondant Pôle à intervalles réguliers et notamment lors des suivis post-projet réalisés par le Pôle, pouvant avoir lieu jusqu’à 7 ans après la fin du projet (exigences des financeurs).
* Les partenaires pourront être invités à un Comité de Valorisation organisé par le pôle dans le cadre de son action de valorisation des résultats de projets pour être appuyés dans leurs démarches de valorisation (accès aux marchés, financement, protection intellectuelle, rencontre de grands comptes…).

## **Communication**

Afin d’obtenir une visibilité maximale pour le projet labellisé et financé :

* Les partenaires du projet sont responsables du nom qu'ils donnent à leur projet. Ils doivent s'assurer que ce nom est exempt de droit de propriété interdisant son usage (notamment par le pôle) dans des opérations de communication.
* Le projet participe, dans la mesure du possible, aux événements du Pôle pendant la réalisation du projet ou à la suite de celui-ci.
* Le projet mentionne la labellisation par le Pôle dans toute communication faite par le projet en intégrant le logo du Pôle.
* Le chef de projet transmet au Pôle un texte succinct décrivant les évènements/avancements importants du projet de façon à alimenter les différents organes de communication du pôle, des photos libres de droit (équipe, démo…) ou tout élément visuel (vidéos / graphiques) ainsi que les logos des partenaires du projet, permettant au service Communication du pôle de communiquer autour du projet, de son avancement et de ses retombées.
* Le chef de projet s’engage à valider le texte produit par le pôle décrivant les résultats du projet terminé dans son livre annuel des projets

Annexe modèle d’engagement

Formulaire Entreprise

Date :

Fait à :

Je soussigné(e) …………………………………….., dirigeant(e) / représentant(e) de la société ……………………….. atteste avoir pris connaissance des règles de la labellisation d’un projet par le Pôle Images & Réseaux et accepte les engagements qui y sont associés.

Signature du/de la dirigeant(e) / représentant(e)

1. Le comité d’experts du pôle est commun avec le Pôle TES basé en Normandie pour bénéficier d’un panel plus grand d’experts sur les technologies du numérique et leurs usages [↑](#footnote-ref-1)